ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

procédures

Question écrite n° 121581

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur une préconisation contenue dans les derniers rapports annuels de la Cour de cassation depuis 2009, suggérant la mise en conformité du droit du travail avec une directive du 12 mars 2001 relativement à l'information des salariés sur le transfert de leur contrat de travail par application de l'article L. 1224-1 du code du travail en l'absence de représentants du personnel dans l'entreprise. Il souhaiterait connaître les suites qu'il envisage de donner à cette proposition.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Warsmann
Circonscription : Ardennes (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 121581
Rubrique : Justice
Ministère interrogé : Travail, emploi et santé
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 novembre 2011, page 11762
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)